

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 10 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vendredi 10 décembre, à 19 heures, le conseil municipal, convoqué le 2 décembre 2021, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Roland CAILLAUD.

Présents : Mmes et MM. Roland CAILLAUD, Jean-Pierre DARREAU, Régine BAUDOUX, Rose LHERONDEL, Jean-Marie DEFORGES, Alain MOULENE, Angélique ROFFET, Anaïs VILLE, Ghislaine ROCHER, Nathalie BRAJARD, Béatrice TUCHOLSKI Jean-Yves LEPAIR, Laurent DUMAS

Excusés : Jean-François GABILLON a donné procuration à Roland CAILLAUD, Bernard DUGUET a donné procuration à Rose LHERONDEL.

Secrétaire de séance : Anaïs VILLE

Suite à la lecture du compte rendu du conseil municipal du 26 octobre dernier, approuvé à l'unanimité.

Temps de travail dans la fonction publique 43-6-2021	Ouï l'exposé de l'adjoint au Maire concernant le respect du temps de travail dans la fonction publique, Expose l'organisation du temps de travail ainsi que les modalités de la journée de solidarité. Etant donné que l'organisation du temps de temps de travail ouvre à des RTT, la journée de solidarité fera l'objet d'une prise de RTT de 7 heures.
Location du seuil de la Creuse de Bénavent 44-6-2021	M. le Maire rappelle les éléments échangés concernant le projet de location du seuil de Bénavent lors de la dernière réunion de conseil. M. Deforges adjoint au maire, présente une synthèse de productions potentielles. Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide de poursuivre le projet et charge le maire de signer les documents s'y afférant.
Etude de projet hydroélectrique 45-6-2021	M. le maire a contacté plusieurs bureaux d'études. Suite à la lecture des propositions, le conseil municipal décide de retenir la coopérative Force Hydro Centre qui est la moins disante, pour accompagner la municipalité sur l'étude de ce projet sur les points suivants : Assistance maîtrise d'ouvrage, comprenant le diagnostic technique du site, le montage administratif et financier du projet et la préféabilité technique, pour un montant de 3 900 € HT.
Achat de terrains « projet ferme photovoltaïque » 46-6-2021	Le conseil municipal ayant délibéré le 11 décembre 2020 comme suit : La commune étant propriétaire de la parcelle YD 83, ancienne carrière, il serait judicieux de se rendre acquéreur des parcelles YD 84 d'une contenance de 25 206 m ² et YD 82 d'une contenance de 25 482 m ² dont la propriétaire serait vendeuse pour avoir une surface viable. Or, ces terres sont engagées dans une mesure MAEC (mesure agro-environnementale et climatique) en 2019 pour une durée de 5 ans. M. le Maire et les propriétaires ont trouvé un consensus. ils acceptent de vendre les parcelles nommées ci-dessus pour la somme de quarante et un mille euros. Le conseil municipal donne son accord et autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires. Les frais d'acte notarial affairant à cette vente seront pris en charge par la commune.
Etude de « projet ferme photovoltaïque » 47-6-2021	Le conseil municipal ayant décidé de poursuivre le projet de ferme photovoltaïque, M. le Maire présente trois propositions d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Suite à la lecture de ces dernières, le conseil municipal décide de retenir la société SEIDER, la moins disante pour un montant de 14 600 € HT. Charge le Maire de signer tous les documents nécessaires.
Divers 48-6-2021	Chemin d'accès Parc du bord de Creuse : Le conseil départemental a évoqué la dangerosité de la future sortie de voie du parc de bord de Creuse. Il serait donc judicieux pour des raisons de sécurité routière, de décaler cette sortie. Pour cela la commune devrait se rendre acquéreur de la parcelle I 980 d'une contenance de 1664 m ² . Les propriétaires étant d'accord pour céder cette parcelle au prix de 1 € le m ² . Le conseil municipal décide à l'unanimité d'acquérir cette parcelle et charge le maire de procéder à cette acquisition.
49-6-2021	Garantie d'emprunt OPAC : L'assemblée délibérante de la commune de Pouligny-Saint-Pierre a accordé sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 117 750 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 128168 constitué de 3 lignes du prêt.
50-6-2021	
Provision 2021 51-6-2021	Décassement investissement : M. le Maire expose que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales dispose que :
Décision	« dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er

**modificative
assainissement
pour provision
52-6-2021**

Janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente ».

Il est proposé au conseil de permettre à M. le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du Budget Principal qui devra intervenir avant le 15 Avril 2021.

chapitre	Libellé	Budget 2020	Autorisation 2021
2151	Réseaux de voirie	51 485.39	12 871.35
21534	Réseaux d'électrification	20 000.00	5 000.00
21538	Autres réseaux	26 000.00	6 500.00
21735	Installations générales...	30 000.00	7 500.00
2184	Mobilier	40 000.00	10 000.00
2313	Constructions	934 103.89	233 525.97

- La séance est levée à 23 h